

Conditions générales de Location

Le CSE NEXECUR met à disposition des salariés du matériel de location.

Un chèque de caution sera demandé au salarié, avant la remise du matériel, en fonction de la valeur de ce dernier.

Le paiement du prix de la location du matériel sera effectué au CSE NEXECUR par carte bancaire après le retour du matériel.

En cas de retard pour la restitution du matériel conformément au présent contrat, le prix de chaque journée de location supplémentaire sera dû par le salarié au CSE NEXECUR. Dans ce cas, il sera appliqué le coût de la location par matériel et par jour.

Si le retard pour la restitution du matériel est supérieur à 7 jours, le CSE NEXECUR se réserve le droit de débiter le chèque de caution

Ce matériel est réservé uniquement aux salariés du groupe NEXECUR (comprenant à jour Crédit Agricole Protection Sécurité, Nexecur Assistance et Nexecur Protection) à usage personnel.

Le matériel doit être rendu propre et dans l'état où vous l'avez loué.

Chaque utilisateur doit respecter les règles de montage, de sécurité et d'utilisation indiquées dans les notices fournies avec le matériel.

Le CSE NEXECUR se dégage de toutes responsabilités en cas d'accident ou de casse pendant la durée de la location et le salarié doit être assuré pour couvrir ces risques pendant toute la durée de la location.

*En cas de panne ou de dysfonctionnement, vous devez impérativement le signaler au CSE NEXECUR lors du retour matériel et transmettre **des photos des dégradations constatées.***

Les réparations sont sous la responsabilité du CSE NEXECUR. En aucun cas, vous n'êtes autorisés à démonter ou intervenir sur le matériel du CSE NEXECUR.

En cas de non-respect du présent contrat, le CSE NEXECUR se réserve le droit de débiter votre chèque de caution.

Les chèques de caution ne seront rendus qu'après vérification du matériel.

Le matériel ne sera remis qu'après signature du présent contrat

Le CSE NEXECUR